

## COMMENT VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS ACCOMPAGNE ?

DOCUMENT À DESTINATION DES EMPLOYEURS

VOTRE INTERLOCUTEUR CLÉ, VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL PEUT VOUS CONSEILLER SUR 4 ORIENTATIONS POSSIBLES :

- 1 **Avis concernant l'aptitude ou une orientation de soin**
  - Consultation spécialisée sur rendez-vous
- 2 **Accompagnement en prévention individuelle (entretien avec le salarié)**
  - Orientations et aides au maintien dans l'emploi
- 3 **Accompagnement en prévention collective (entretien avec l'entreprise)**
  - Accompagnement employeur et équipes d'encadrement
  - Écoute, conseils et prise en compte des risques
  - Aide à la création de protocoles et notes de service internes
- 4 **Sensibilisation en entreprise et forum**

### Pour les TPE...

#### ...une aide spécifique

La proposition d'un accompagnement spécifique des TPE-PME pour les aider à la prise en compte du risque lié aux consommations de Substances Psycho Actives

● Votre médecin du travail et l'équipe ressources en addictologie de PÔLE SANTÉ TRAVAIL sont à votre écoute ●



### Comment nous contacter ?

**En sollicitant votre médecin du travail ou son équipe**

En contactant le Pôle Ressources en ADDictologie (PRADD) au 03 28 36 79 61

Le diagnostic est compris dans la cotisation.